

Exercice clos le 31 décembre **2020**

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

**Association FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
NOUVELLE AQUITAINE**

Impasse Lautrette
16000 ANGOULEME

Association FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT NOUVELLE AQUITAINE

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT NOUVELLE AQUITAINE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre association n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice N-1 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 37 000 €
Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél. : 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA: FR 10 377 530 563

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note n° 2 « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodes comptables.

III - Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Comme mentionné ci-dessus, la note 2 « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels expose le changement de méthode comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.
- La note 3 « Engagements financiers et autres informations » présente le traitement des fonds dédiés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous nous sommes assurés du bien-fondé des positions retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration, et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Futuroscope, le 19 avril 2021

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit



Laurent HERBELIN
Commissaire aux Comptes Associé

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FNE NOUVELLE-AQUITAINE

5B Impasse Lautrette

16000 ANGOULEME

ACTIF		Brut		Amt-Dépr	Exercice 2020		Exercice 2019
<u>Immobilisations incorporelles</u>							
Concessions, brevets, licences, marques...	AF	99,00	AG	4,88	94,12		
<u>Immobilisations corporelles</u>							
Install. techniques, matériel & outillages industr	AR	24 618,63	AS	4 307,23	20 311,40		
<u>Immobilisations financières</u>							
Participations	CU	15,00	CV		15,00		15,00
<u>SOUS-TOTAUX DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</u>		24 732,63		4 312,11	20 420,52		15,00
<u>Stocks et en-cours</u>							
<u>Avances et acomptes versés sur commandes</u>	BV		BW			-100%	1 012,50
<u>Créances</u>							
Créances diverses	BZ	265 624,60	CA		265 624,60	+288%	68 529,00
<u>Valeurs mobilières de placement</u>							
<u>Disponibilités</u>	CD		CE				
	CF	71 933,31	CG		71 933,31	+42%	50 533,24
<u>Comptes de régularisation</u>							
Charges constatées d'avance	CH					-100%	50,00
<u>SOUS-TOTAUX DE L'ACTIF CIRCULANT</u>		337 557,91		0,00	337 557,91	+181%	120 124,74
TOTAUX GÉNÉRAUX		362 290,54		4 312,11	357 978,43	+198 %	120 139,74

FNE NOUVELLE-AQUITAINE

5B Impasse Lautrette

16000 ANGOULEME

PASSIF		Exercice 2020		Exercice 2019
<u>Fonds propres</u>				
Report à nouveau	DH	19 998,73		19 998,73
Résultat de l'exercice	DI	3 495,18		
Situation nette - Sous-totaux		23 493,91	+17%	19 998,73
<u>Fonds propres consommables</u>				
Sous-Totaux des fonds propres consommables				
SOUS-TOTAUX DES FONDS PROPRES		23 493,91	+17%	19 998,73
<u>Fonds reportés ou dédiés</u>				
Fonds dédiés	FD2	141 048,22	+518%	22 810,00
SOUS-TOTAUX DES FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS		141 048,22	+518%	22 810,00
<u>Provisions pour risques et charges</u>				
Provisions pour risques	DP		-100%	2 061,65
SOUS-TOTAUX			-100%	2 061,65
<u>Dettes</u>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	193 436,30	+157%	75 269,36
<u>Comptes de régularisation</u>				
SOUS-TOTAUX		193 436,30	+157%	75 269,36
TOTAUX GÉNÉRAUX		357 978,43	+198% %	120 139,74

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT NOUVELLE-AQUITAINE

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE	Exercice 2020		Exercice 2019
Produits d'exploitation			
Production vendue : Services	-	-100,00%	1 487,60
Cotisations	1 800,00	0,00%	1 800,00
Produits de Tiers Financeurs			
Concours publics et subventions d' exploitation	504 428,00	334,48%	116 100,00
Ressources liées à la générosité du public			
<i>Dons manuels</i>	3 929,00	-72,20%	14 135,50
Reprise / amortissements & provisions	2 061,65		-
Transfert de Charges	6 373,00		-
Utilisation des fonds dédiés	22 810,00	-4,96%	24 000,00
Charges d'exploitation			
Achats de matériels, équipements et travaux	- 9 184,01	854,12%	- 962,56
Achats non stockés			
<i>Fournitures d'entretien et de petit équipement</i>	- 6 733,60	4523,77%	- 145,63
<i>Fournitures administratives</i>	- 439,75	61,58%	- 272,16
<i>Autres fournitures</i>	- 6,00		-
Sous-traitance générale	- 324 662,96	175,56%	- 117 820,69
Assurances	- 1 425,69	536,84%	- 223,87
Frais de colloques, séminaires, conférences		-100,00%	- 476,00
Divers			
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires	- 9 433,00		-
Publications, relations publiques		-100,00%	- 140,40
Déplacements, missions, réceptions	- 31 855,04	91,08%	- 16 671,00
Frais postaux et de télécommunications	- 124,89	394,61%	- 25,25
Services bancaires et assimilés	- 81,47		-
Sur immobilisations : Dotations aux amortissements	- 4 312,11		-
Sur actif circulant : Dotations aux provisions	-	-100,00%	- 2 061,65
Reports en fonds dédiés	- 141 048,22	2327,68%	- 5 810,00
Autres charges	- 8 897,01	1268,77%	- 650,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 197,90	-73,92%	12 263,89
Produits financiers			
Intérêts et produits assimilés	297,28	62,87%	182,53
Charges financières	-		-
RESULTAT FINANCIER	297,28	62,87%	182,53
Produits exceptionnels	-		-
Charges exceptionnelles	-		-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00		0,00
EXCEDENT DE L' EXERCICE	3 495,18	-71,92%	12 446,42
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
TOTAL			

ANNEXE

Confédération créée en 2016, France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine regroupe 3 fédérations fondatrices, des territoires de l'Aquitaine, du Limousin et du Poitou-Charentes, ainsi que 2 associations régionales adhérentes directes depuis 2019.

FNE NA regroupe ainsi plus de 200 associations de défense de l'environnement et de protection de la nature locales, soit environ 18 000 citoyens. Agréée « association de protection de l'environnement sur la Nouvelle-Aquitaine » depuis 2019, elle prend part aux débats sur l'environnement et y participe dans le cadre des instances consultatives régionales.

LE RÔLE DE FNE NA

- **Rassembler, fédérer, coordonner** : interface entre France Nature Environnement et les associations du réseau ; coordination au sein du réseau des associations ; organisation de réunions internes (directeurs et coordinateurs, commission biodiversité,...)
- **Représenter** : interlocuteur des institutions régionales, Préfecture, DREAL, DRAAF, Région,... ; siège dans différentes instances (Comité de Bassin, Commission Locale de l'Eau, CRFB, AREC, Comité régional de la biodiversité, COREAMR, CROPSAV, PARN,) et participe au/est impliquée dans le fonctionnement de nombreuses associations/structures (ATMO, ARB NA, CEN NA, GRAINE NA, MANA)
- **Communiquer** : communiqués de presse ; plateforme de propositions pour les élections,...
- **Réfléchir, élaborer, proposer, partager** : participe, par exemple, à l'élaboration de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, du Plan Régional d'Agriculture durable, au Programme Régional Forêt Bois, au Document Stratégique de Façade SA, à la programmation des Fonds européens ; émet des avis aux consultations publiques (SRADDET, S3EnR, méthanisation...) ; arrête des positions communes sur des sujets d'intérêt général (Eau, Infrastructures routières...)...
- **Connaître pour mieux protéger** : coordonner la mise en œuvre, avec ses associations membres et de multiples partenaires, de programme d'inventaires et d'actions de protection (chiroptères, mulettes, stygofaune, entomofaune...) ; déclinaison au niveau régional des plans nationaux d'actions (chauves-souris, libellules...)
- **Informier pour sensibiliser** : organisation de journées de formation environnementales ou naturalistes ; déploiement de Sentinelles de la nature sur l'ensemble de la région...
- **Agir en justice pour faire respecter le droit**

LES DOMAINES D' ACTIONS

- **Naturalistes** : Coordination administrative, financière et technique des actions régionales d'inventaires, d'études, de suivi ou d'actions de protection et de sensibilisation.
- **Environnementaux** : Participation aux commissions, comités consultatifs et comité de pilotage. Sur les thèmes de la biodiversité, de l'eau, des déchets, de l'agriculture, de la forêt, de l'énergie, du climat, de la santé-environnement...

ANNEXE

LES MOYENS D' ACTIONS

- **Un financement public ou privé** : chaque projet peut faire l'objet de financements publics (départemental, régional, national) et/ou privés (Fondations, Mécénats, etc.).
- **L'investissement bénévole**, qui représente un nombre d'heures significatif.
- **Des associations membres engagées**, qui réalisent les inventaires naturalistes de terrain.
- **Un réseau de partenaires** : Mouvement Associatif NA, GRAINE NA, Ligue pour la Protection des Oiseaux délégation NA, Conservatoire d'Espaces Naturels NA, Agence Régionale de la Biodiversité en Nouvelle-Aquitaine, Atmo NA, Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Office Français de la Biodiversité (...), au sein desquels FNE NA est parfois engagé dans les instances de fonctionnement.

ANNEXE

Total du bilan avant répartition : **357 978.43 €**

Total des charges : **538 203.75 €**

Excédent : **3 495.18 €**

Total des produits : **541 698.93 €**

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de l'association sont établis conformément au règlement comptable ANC 2018-06 et ANC 2014-03.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour l'ensemble du matériel.
- Stocks : aucun.

ANNEXE

2. FAITS CARACTERISTIQUES

L'association a procédé à la nomination d'un Commissaire aux comptes afin de répondre à l'obligation légale générée avec un montant de subventions perçues supérieur à 153 K€. Les comptes arrêtés au 31/12/2020 font à ce titre l'objet d'un audit légal. Les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 n'ont par conséquent pas fait l'objet d'une certification.

Changement de méthodes comptables : les états financiers ont été établis en conformité avec les différents principes comptables généraux du règlement ANC 2014-03 sous réserves des dispositions particulières et notamment les principes énoncés dans le règlement ANC 2018-06 relatif au plan comptable associatif. L'application à compter du 01/01/2020 de ce nouveau règlement constitue un changement de méthode comptable. Ce changement de méthode n'a aucune incidence sur le bilan ni le compte de résultat de l'association. Il a cependant un impact sur la présentation et la lecture de la présente annexe aux comptes annuels.

Faits marquants :

Il a été accordé par la Région Nouvelle-Aquitaine en Commission Permanente du 23 novembre 2020 une subvention de 82 000 € pour *l'Animation et la coordination pour la mise en œuvre d'actions Néo-Terra en Nouvelle-Aquitaine en 2020-2021*. Une convention a été signée le 4 février 2021. Toutefois, les dépenses relatives à cette action étant éligibles à partir du 1^{er} septembre 2020, la subvention a été intégrée en totalité aux comptes de l'exercice 2020 et la partie non dépensée a été provisionnée en fonds dédiés.

L'épidémie du coronavirus, dont nous ignorons encore la durée, s'est propagée dans le monde entier depuis janvier 2020. Pour faire face à cette crise sanitaire, la France a pris des mesures de confinement en mars 2020 afin de limiter la propagation du virus.

Dans ce contexte, les échanges internes à l'association ont dû être organisés par visioconférence, ce qui n'a toutefois pas altéré significativement le fonctionnement, l'Assemblée Générale ayant pu être organisée dans ces conditions.

Un seul des programmes financés (Mise en œuvre du Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères de Nouvelle-Aquitaine) n'a pu être mené à bien selon la convention initiale avec les financeurs (Région et DREAL Nouvelle-Aquitaine), ce qui a nécessité une demande de d'avenant de prolongation, accordée jusqu'à fin mai 2021.

La crise sanitaire intervenue en 2020 se poursuit sur l'année 2021. Cet événement n'altère toutefois pas de manière significative le déroulement de l'activité de l'association.

ANNEXE

3. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

L'association comptabilise en fonds dédiés les subventions correspondant aux conventions pluriannuelles et pour lesquelles les actions ne sont pas, pour tout ou partie, réalisées à la clôture. La reprise de fonds dédiés correspond alors au montant des dépenses engagées sur l'exercice. A la clôture de l'exercice :

- Les fonds dédiés sont présentés au passif entre les fonds propres et les provisions pour risques et charges
- Les dotations et reprises de fonds dédiés sont présentées en résultat d'exploitation.

Au 31/12/2020 :

- Les fonds dédiés correspondant aux dépenses non réalisées relatives aux actions 2020 s'élèvent à 141.048,22 €.
- Il a été repris en fonds dédiés la somme de 22 810 € correspondant à des subventions antérieures à 2020 relatives à des dépenses non encore réalisées à la fin de l'exercice précédent. Cette somme se ventile en dépenses effectivement réalisées à hauteur de 17 000 € et 5 810 € de dépenses qui ne seront pas engagées..

La répartition des fonds dédiés (engagements, reprises) est la suivante :

Intitulé opération (code analytique)	Montant			
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Programme Stygofaune (STYGO18)	17 000	0	17 000	0
Mise en œuvre du Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères de Nouvelle-Aquitaine année 2019 (ACT19)	5 810	0	5 810	0
Mise en œuvre du Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères de Nouvelle-Aquitaine année 2020 (ACT20)	0	8 315	0	8 315
Programme d'étude et de conservation des Chiroptères de Nouvelle-Aquitaine (CCP20)	0	32 684	0	32 684
Etude sur les Mulettes des cours d'eau en Nouvelle-Aquitaine (MUL20)	0	24 479	0	24 479
Animation et coordination pour la mise en œuvre d'actions Néo Terra en Nouvelle Aquitaine (COBJ21)		75 570	0	75 570
<i>Total</i>	<i>22 810 €</i>	<i>141 048</i>	<i>22 810 €</i>	<i>141 048</i>

ANNEXE

NOTE SUR LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Pour l'année 2020, les contributions volontaires en nature n'ont pas été valorisées.

NOTE SUR LES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2020, France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine ne comptait aucun(e) salarié(e).

- Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants de l'association

La direction de l'association est assurée par un bureau entièrement bénévole. En conséquence il n'y a pas de rémunération correspondante.

ANNEXE

4. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Variations de l'actif immobilisé :

	A l'ouverture	Acquisition	Cession	A la clôture
Immobilisations corporelles brutes	0	24 619	0	24 619
Immobilisations incorporelles brutes	0	99	0	99
Immobilisations financières	15			15

Variations des amortissements

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles	0	4 307	0	4 307
Immobilisations incorporelles	0	5	0	5

Variations des stocks

Non applicable

Créances représentées par des effets de commerce : Non applicableEtat des créances et des disponibilités :

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Clients & comptes rattachés	0	0	0
Autres créances	265 475	265 475	0
Disponibilités	71 933	71 933	0
TOTAL	337 408	337 408	0

Variations des fonds propres

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Report à nouveau	7 552	12 446	0	19 998

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan :

Clients & comptes rattachés : 0 €
Autres créances : 265 475 €
Divers - Produits à recevoir : 150 €
Charges à répartir : Non applicable

ANNEXE

5. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Autres réserves : 0

Provisions pour risques et charges

Néant

Etat des dettes et produits constatés d'avance :

	Montant brut	à 1 an au plus	+1 an -5 ans	à plus de 5 ans
Etablissement de crédit	0	0		
Dettes financières diverses	0	0		
Fournisseurs	193 436	193 436		
Dettes fiscales & sociales	0	0		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	0	0		
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL	193 436	193 436	0	0

Dettes représentées par des effets de commerce : Non applicable

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Factures non parvenues 14 255 €

Dettes fiscales & sociales : 0 €

Produits constatés d'avance : 0 €

DETAIL PRODUITS ET CHARGES

Produits à recevoir :

- Subventions à recevoir : 265 474.60 €

- DREAL Nouvelle-Aquitaine 2020 : 73 120,00 €
- Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine 2020 : 169 830,00 €
- Agence Eau Adour Garonne 2020 : 22 524,60€

Les subventions à recevoir correspondent à des actions en cours et non terminées ou en cours de paiement ou dont les rapports n'ont pas encore été transmis.

ANNEXE

6. EVENEMENTS POST CLOTURE

Evénements postérieurs à la clôture

Il a été procédé au recrutement d'une coordinatrice salariée le 1^{er} mars 2021.

S'agissant d'un événement postérieur à la clôture, aucun impact sur les comptes de l'exercice 2020 n'a été enregistré.